

REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

ANNEE 2012/2013

Inscriptions:

Si vous souhaitez que votre enfant déjeune à la restauration scolaire, vous devez l'inscrire chaque année auprès de l'association DECLICC, avec les formulaires ci-joints dûment remplis.

Le dossier d'inscription comprend: - une fiche d'adhésion et fiche sanitaire

- La fiche de renseignements et planning d'inscription
- Le règlement intérieur avec le coupon à retourner signé

Il vous est conseillé de souscrire une assurance responsabilité civile pour votre enfant, (Généralement incluse dans l'assurance scolaire ou habitation)

Les inscriptions à la restauration scolaire se font de la manière suivante:

- Le planning est fixe toute l'année
- Le planning est donné au mois (les dates sont à donner impérativement avant le jeudi 16h du mois précédent)
- Le planning est à la semaine (les dates sont à donner impérativement avant le jeudi 16h de la semaine précédente)

Pas d'inscription le jour même sauf cas exceptionnel.

Fonctionnement:

De 11 h30 à 13 h20, les enfants fréquentant la restauration scolaire sont sous la responsabilité des animateurs de DECLICC.

Capacité d'accueil: 48 places (20 maternelles- 28 primaires) - 3 animatrices et 2 ATSEM.

Les repas sont confectionnés par l'ATRIUM (restaurant géré par l'APEI) et sont livrés en liaison chaude.

Pour les repas sans porc ou repas spéciaux (allergie), la demande sera spécifiée sur la feuille de renseignements concernant l'enfant.

Aspect Médical:

Aucun médicament sans ordonnance ne peut être administré par les animatrices de restauration scolaire.

En cas d'accident, le personnel prendra les dispositions nécessaires (médecin; pompiers...). Le responsable légal de l'enfant sera immédiatement informé. A cet effet, nous vous demandons de nous tenir informer des changements éventuels de vos coordonnées téléphoniques

Comportement des enfants:

La restauration scolaire est un lieu de collectivité où chacun a des droits mais également des devoirs: -

Le respect de l'autre (enfants; animatrices; personnel de service)

- La politesse
- Le respect du matériel
- Le respect de l'environnement

En cas de non respect de ces règles de vie, "des sanctions" peuvent être prises par le personnel encadrant. Ces "sanctions" sont avant tout, éducatives ; elles permettent aux enfants de réfléchir sur leur conduite et de prendre conscience de leurs actes.

Toute détérioration ou dégradation volontaire sera à la charge des parents.

Transport:

Sur certains lieux de restauration, les enfants prennent un transport en commun.

La sécurité des enfants est en partie conditionnée par leur tenue dans le car.

Tous les enfants doivent être assis correctement et tenir compte des consignes données par leur animatrice.

Tarif et facturation:

Le prix d'un repas est de 4,70 € à la charge des familles. Votre commune participe en complément à hauteur de 2,5 € par repas.

La facturation est établie suivant le "planning présence" de votre enfant. En cas d'absence non prévenue avant 8h45, le matin (possibilité de laisser un message seulement sur le répondeur du 04 79 56 35 06), le repas vous sera facturé.

Le paiement s'effectue à réception de la facture.

Lors du renvoi du dossier, nous vous demandons d'y joindre un dépôt de garantie d'un montant de 70 €.

LA PRISE EN CHARGE DE VOTRE ENFANT A LA RESTAURATION SCOLAIRE SUPPOSE L'ADHESION TOTALE AU PRESENT REGLEMENT.

ASSOCIATION OECLICC

Agrément Jeunesse et Sport : 073 ORG 0191

SIRET : 44784585000026

Maison Bozon-Verduraz 98 Route de la Combe 73130 St Etienne de Cuines

Tél : 04 79 56 35 06

Fax : 04 79 56 38 41

Mail : declicc.direction@orange.fr Site Web : www.declicc.net